



Ploufragan, le 16 septembre 2024

M. Michel RAFFRAY
à

**Syndicat Départemental
d'Alimentation en Eau Potable
des Côtes d'Armor**

N/Réf. : EC/JD/N°2024-125

Dossier suivi par : Estelle CASTEL

Tél. : 02 96 01 21 54

Courriel : estelle.castel@sdaep22.bzh

Monsieur Le Directeur de la DDTM
1 rue du Parc
CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC CEDEX

Objet : Révision des périmètres de protection d'eau souterraine destinés à l'alimentation en eau potable d'Ar poulloudu

Monsieur Le Directeur

Nous accusons réception du dossier de consultation interservices pour la révision des périmètres de protection des captages d'Ar Poulloudu à Plévin.

Après instruction par nos services, le SDAEP 22 n'a aucune remarque à formuler sur son contenu et donne un avis très favorable au projet.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez recevoir, monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Michel RAFFRAY.

**Syndicat Départemental
d'Alimentation en Eau Potable
des COTES D'ARMOR**
6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

6 rue Sophie Germain • CS 40055 • 22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02 96 01 21 40 • administration@sdaep22.bzh
www.sdaep22.fr

